

**L'an deux mille vingt**

**Le 30 juin 2020 à 20h30 heures**

Le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement au Gymnase scolaire rue du 8 mai 1945.

**Date de la convocation** : 24 juin 2020

**Etaient présents** : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Evelyne QUINCIEU, Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Stéphane LAFFONT, Pascal JURDYC, Audrey CORNU, Sebastien PLE, Elodie MORIN, Luca SOUSSAN

**Absent** : Dominique PASTOR,

**Ont donné procuration** : Bruno DUCHAMP, Sabine BUDYNEK  
Luca SOUSSAN a été nommé secrétaire de Séance.

**Nb de membres** : en exercice : 23 - présents : 20 - votants : 22

**Compte rendu des actes du maire signés en vertu de la délibération n°2020-05-14 du 26 mai 2020**

**Commission Finances et moyens généraux**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
PHARMACIE PERROT	Pharmacie mairie, salle polyvalente, gymnase	427,38 €
PHARMACIE PERROT	Pharmacie services techniques	93,68 €
SERIC	Raccordement du relais / récepteur radio sur ventouse portillon mairie	640,32 €
BROCHIER SOLUTIONS	Alimentation électrique local serveur mairie	2 681,02 €
SIMA	2 tampons pour service urbanisme	876,00 €
YESSS ELECTRIQUE	BAES salle des mariages mairie	117,07 €
YESSS ELECTRIQUE	3 luminaires accueil mairie	150,37 €
CHRISTOPHE D'HE	Reliure en toile 3 registres de délibérations	337,20 €
MCB	Ponçage, réparation parquet, volet appartement écoles	2 755,20 €
BERGER LEVRAUL	Certificat électronique RGS 3 ans	540,00 €
AC L'ARTISAN COSTUMIER	2 800 masques anti projections 3 plis 65% polyester, 35% coton	9 453,00 €
GREEN STYLE	Plantation haie vive arbustes, vivaces-graminées abords mairie	4 213,20 €
PYXIS PACKAGING	Masques visières anti projections	171,00 €
GARAGE SAURA	Remplacement batterie camion	275,56 €
FOUSSIER	Matériel de tronçonnage services techniques	461,30 €
FACILITY	Nettoyage + désinfection gymnase avant 2ème tour élection COVID	96,00 €
FACILITY	Désinfection des points de contact agence postale du lundi au samedi (COVID)	57,60 €
CRP ELAGAGE	Taille de réduction, entretien en bois mort, relevage de couronne cèdre	1 320,00 €
NATURALIS	Plantation graines de jachères	3 228,13 €
PARCS ET SPORTS	Plantation arbustes, charmille SP, aire jeux, charmilles rue Clavelière	720,00 €

**Commission Action sociale et solidarités, éducation, enfance et jeunesse**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
PHARMACIE PERROT	Pharmacie école maternelle	197,90 €
THIERRY CHEFNEUX	Débouchage haute pression canalisations et regards école maternelle	348,00 €
DUPUY	Roulettes pour chaises essentiel école élémentaire	90,22 €

ADIS	Etude sur renforcement plans de coffrage école élémentaire	1 200,00 €
GREEN STYLE	Reprofilage et fourniture stabilisé, grille fonte chemin des écoles	2 108,40 €
LAPPSET	Tyrolienne Metal Mercury jeux d'enfants	8 112,72 €
DIA TECH SYSTEM	Cylindre VIP 30 30 bouton et 3 clés école élémentaire	281,65 €
DIA TECH SYSTEM	Cylindre VIP 30 30 bouton et 3 clés école maternelle	281,65 €
CASAL SPORT	Compresseur, poste, ballon école élémentaire	265,76 €
DECITRE	54 livres école élémentaire	355,81 €
NLU SAVOIRS	Cahiers, stylos, feutres, marqueurs... école élémentaire	246,93 €
DECATHLON CHASSE	8 ballons de foot, 5 ballons de handball école élémentaire	151,00 €
AU COUPE VERRE	Remplacement 2 vitrages cassés 4mm 290 x 550 école maternelle	72,00 €
ENTREPRISE TURAN	Réalisation butte 1.2m x 3m tyrolienne Metal Mercury jeux d'enfants	1 800,00 €
PRESTIGE SECURITE	Surveillance skate park pendant travaux 29 février et 1er mars	360,00 €
PIVIDAL	Fourniture et pose d'un sous-compteur Schneider école maternelle	803,51 €
LUDIC	Livres pour école élémentaire	380,41 €
CLEAN ZONE PROTECT	30 visières masquées et 40 visières neutres enfants	336,00 €
PRESTIGE SECURITE	Surveillance skate park pendant travaux 21, 23 et 24/5 13-19h	720,00 €
PRESTIGE SECURITE	Surveillance skate park pendant travaux 30, 31 et 1er/6 13-20h	840,00 €
FOUSSIER	Renforcement serrurerie complexe sportif, aires de jeux	360,84 €
NLU SAVOIRS	Papier couleur, pochettes, colle, papier dessin école maternelle	490,62 €
NLU SAVOIRS	Cahiers brouillon, feuillets mobiles, pochettes école élémentaire	504,41 €
DUC & PRENEUF	Abattage de 2 arbres entre skate park et stade pour travaux skate park	787,32 €
NLU SAVOIRS	50 ramettes papier A4, 5 ramettes papier A3 école maternelle	228,00 €

### Commission Tranquillité, cadre de vie, proximité et attractivité économique locale

Tiers	Objet	Montant TTC
SCI MBSA	Subvention opération façades	3 133,19 €
BEYLAT TP	Scarification, nivellement, compactage, enrobé chemin du Puet	4 222,80 €
VETFORCE	3 pantalons, 2 ceintures, paire de chaussures police municipale	356,32 €
BOUYGUES ES	Réparation antenne relais boulodrome	2 889,60 €
BOUYGUES ES	Déploiement d'un réseau fibre optique	17 802,60 €
BOUYGUES ES	Installation de 8 caméras : mairie, skate, 3 Chenevis, 2 Ozon	26 874,00 €
BOUYGUES ES	Renforcement serveur système vidéosurveillance	5 025,60 €

### Commission projets culturels et artistiques, communication

Tiers	Objet	Montant TTC
LIDIA VERGNON	Création livret graphique d'accompagnement pour dossiers DP	2 940,00 €
DECITRE	Livres adultes pour la médiathèque	765,00 €
COCOTTES ROUSSES	Livres jeunesse pour la médiathèque	965,00 €
BLANCHET	Rallongement main courante de la cage d'escalier PMR médiathèque	1 140,00 €
COLACO	15 DVD pour la médiathèque	857,94 €
A VUE D OEIL	7 livres imprimés en gros caractères pour la médiathèque	169,00 €
GAM ANNECY	18 CD pour la médiathèque	343,73 €
MULTI-VOLETS	4 rideaux occultant commande radio Metallunic Griesser médiathèque	8 358,00 €
MCB	Fourniture porte âme pleine 930 x 2 004, occulus médiathèque	1 299,60 €
UBSLT UN BUREAU	4 ramettes 500 feuilles papier A4 recyclé pour flash info	77,83 €
FOUSSIER	20 transpondeurs G2 bleus contrôles d'accès médiathèque	840,00 €
MANUTAN	Bouilloire Moulinex Principio médiathèque	50,03 €
BROCHIER SOLUTIONS	Dépannage fibre optique endommagée médiathèque	1 153,99 €
JE DIS VERT	Rabattage glycine, nouveaux ancrages câblage cour médiathèque	1 842,00 €
DECITRE	Livres pour la médiathèque	765,00 €
COCOTTES ROUSSES	Livres jeunesse pour la médiathèque	965,00 €

ASLER DIFFUSION	5l nettoyant désinfectant supports médiathèque	100,68 €
GAM ANNECY	18 CD pour la médiathèque	355,59 €
EDITIONS DE LA LOUPE	7 livres imprimés en gros caractères pour la médiathèque	174,99 €
COLACO	16 DVD pour la médiathèque	948,67 €
IMPRIMERIE FAGNLA	Impression 1 700 dépliant RDV culturels médiathèque	943,20 €
STUDIO MACHINE	Conception 1 700 dépliant RDV culturels médiathèque fév juillet 2020	830,00 €

### Commission transition écologique et mobilités

Tiers	Objet	Montant TTC
YESSS ELECTRIQUE	10 détecteurs pour extinctions automatiques salle de la Verchère	356,12 €
YESSS ELECTRIQUE	Détecteurs pour extinctions automatiques restaurant scolaire	71,51 €
YESSS ELECTRIQUE	Luminaires, tubes pour passage aux leds église Saint Sylvestre	587,24 €
YESSS ELECTRIQUE	Détecteurs pour extinctions automatiques entrée tennis	71,51 €
MARTIN Franck	Subvention énergies renouvelables	500,00 €

### Commission vie associative et sportive

Tiers	Objet	Montant TTC
AU COUPE VERRE	Remplacement double vitrage cassé 660 x 720 salle polyvalente	274,80 €
LARDIERE Pierre	Rénovation faux plafonds couloir vestiaires maison du foot	1 981,80 €
RIDEAUX SERVICE	Remplacement rideaux, 2 suspendeurs de tringle salle polyvalente	1 456,08 €
PIVIDAL	Réparation éclairages hall buvette maison du foot	706,06 €
JE DIS VERT	Création clôture gris anthracite séparation boulodrome tennis	11 339,52 €
JE DIS VERT	Création clôture gris anthracite séparation côte parking boulodrome	3 750,00 €
LES CHARPENTIER	Remplacement gouttières PVC du boulodrome par gouttières en zinc	5 872,20 €
FOUSSIER	Serrures sanitaires boulodrome	47,47 €
FOUSSIER	Serrures sanitaires salle polyvalente	183,37 €
BACCHUS EQUIPEMENT	Remplacement cartouche filtrante machine à glaçons boulodrome	729,60 €
ROADSKINZ France	Podium All Terrain Concert aluminium salle polyvalente	38 226,55 €
MCB	Fourniture et pose porte âme pleine 830 x 2004 salle polyvalente	567,60 €
MCB	Fourniture pose porte âme pleine, ferme-porte maison du foot	883,20 €
DIA TECH SYSTEM	Fourniture et pose contrôles d'accès salle polyvalente	4 614,72 €
DIA TECH SYSTEM	Clé vachette VIP ALSIP tennis	67,98 €
DIA TECH SYSTEM	Fourniture et pose contrôles d'accès salle polyvalente	9 823,49 €
DIA TECH SYSTEM	Clé vachette VIP gymnase ALSIP volley	67,98 €
LAQUET TENNIS	Solde rénovation de 2 courts de tennis	3 840,00 €
CABINET BLIN	Plan topo sud, est et nord, intérieurs et façades salle polyvalente	5 016,00 €
BOIS VERNY EURL	Réparation de tuiles cassées boulodrome, salle polyvalente	360,00 €
FOUSSIER	Serrures sanitaires maison du foot	785,88 €
FOUSSIER	Serrures sanitaires tennis	147,77 €
FOUSSIER	Coffre métalux serrures stade	165,30 €
ENTREPRISE TURAN	Démolition murs en agglos, piquage au sol salle polyvalente	2 040,00 €
EGA DESBROSSES	Mise en place d'une platine de fond dans le coffret électrique stade	1 617,37 €

### Délibération n°20-06-16 - Composition des commissions municipales Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste élus au sein de l'assemblée.

Il est proposé la composition issue de la liste intégralement élue au premier tour des élections municipales, suivante :

- Commission Finances et moyens généraux présidée par Pierre MIRABEL : Pascal JURDYC, Dominique PASTOR, Audrey CORNU
- Commission Action sociale, solidarités, enfance, jeunesse et éducation présidée par Odile RIONDET : Sabine BUDYNEK, Elisabeth DEVOS, Laurence GILLIARD, Élodie MORIN, Evelyne QUINCIEU, Luca SOUSSAN
- Commission Tranquillité, cadre de vie, proximité et attractivité économique locale présidée par Franck MORIN : Alain BOMBRUN, Bruno DUCHAMP, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Jean-Paul JACQUET, Stéphane LAFFONT, Élodie MORIN, Sébastien PLE
- Commission Projets culturels et artistiques, à la communication présidée par Lucie BARRAL : Béatrice DUMAS, Luca SOUSSAN
- Commission Transition écologique et mobilités présidée par Jean-Michel BUDYNEK : Audrey CORNU, Alain BOMBRUN, Bruno DUCHAMP, Béatrice DUMAS, Jean-Paul JACQUET, Stéphane LAFFONT, Sébastien PLE
- Commission vie associative et sportive présidée par Michèle TRINQUET : Elisabeth DEVOS, Sabine BUDYNEK, Pascal JURDYC, Brigitte HENRY, Dominique PASTOR, Evelyne QUINCIEU

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret. Il procède au vote des membres des commissions municipales et adopte à l'unanimité la composition des commissions énumérées ci-dessus.

### **Délibération n°20-06-17 - Election des membres de la commission d'appel d'offres** **Rapporteur : Pascal JURDYC**

---

Les collectivités publiques sont soumises à des textes stricts s'agissant de mise en concurrence et de passation de contrats. Dans ce cadre et en application des règles du Code Général des collectivités territoriales et du Code de la Commande Publique, il convient de constituer une commission d'appel d'offres.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil décide de procéder à l'élection des membres de la CAO à laquelle il est proposé de conférer un caractère permanent. La liste des candidats est issue de la liste intégralement élue au 1er tour.

La liste présente :

- Membres titulaires : MM. et Mme Pierre MIRABEL, Odile RIONDET et Stéphane LAFFONT
- Membres suppléants : MM. Pascal JURDYC, Dominique PASTOR et Jean-Michel BUDYNEK

Il est procédé au vote à bulletins secrets ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages exprimés : 22

Ainsi répartis, la liste obtient 22 voix

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec M. le Maire, Président de la CAO à caractère permanent :

- MM. et Mme Pierre MIRABEL, Odile RIONDET et Stéphane LAFFONT membres titulaires,
- MM. Pascal JURDYC, Dominique PASTOR et Jean-Michel BUDYNEK, membres suppléants,

### **Délibération n°20-06-18 - Fixation du nombre de membres du Conseil Communal d'Action sociale** **Rapporteur : Monsieur Luca SOUSSAN**

---

Le CCAS est un établissement public administratif communal extérieur au conseil municipal régi par les articles L123-4 et suivants, R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Le conseil municipal a 2 mois pour élire les nouveaux membres du CCAS.

Le CCAS est composé :

- du maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal :
- de membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- de membres nommés par le maire par arrêté parmi des personnes non membres du conseil municipal

Le nombre de membres du CCAS est fixé par délibération du conseil dans la limite maximale de 8 membres élus et 8 membres nommés soit 16 au maximum en plus du président. Quatre types d'associations doivent y siéger :

- d'un représentant des associations œuvrant pour l'insertion et la lutte contre les exclusions,
- d'un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et,
- d'un représentant des associations de personnes handicapées du département (article L. 123-6 du CASF)

Les associations sont informées collectivement par affichage en mairie et, le cas échéant par tout autre moyen, notamment la presse, du prochain renouvellement des membres nommés du CCAS. Le délai durant lequel elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants ne peut être inférieur à 15 jours. Elles doivent proposer au maire une liste comportant, sauf impossibilité justifiée, au moins 3 personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune. Selon les réponses, le maire choisit les membres, et établit l'arrêté correspondant.

Il est proposé au Conseil municipal de de délibérer pour fixer le nombre de représentants du CCAS ainsi qu'il suit:

- du maire de Solaize, président de droit,
- de 6 élus au sein du conseil municipal de Solaize
- de 6 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Le Maire est Président de droit. Cette Présidence se comptabilise en sus du nombre de membres. Lorsque le CCAS sera définitivement composé, celui-ci se réunira et désignera en son sein une vice-présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à 12 le nombre de représentants du CCAS, dont la moitié des membres soit 6, désignés au sein du Conseil Municipal ;

### **Délibération n°20-06-19 - Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS** **Rapporteur : Madame Elodie MORIN**

---

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans ce cas, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération n° 2020-06-18 fixe à 6 le nombre de membres élus au conseil d'administration.

Après l'exposé et appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

Présentation de la Liste issue de la liste intégralement élue au premier tour des élections municipales : Odile RIONDET, Elisabeth DEVOS, Elodie MORIN, Evelyne QUINCIEU, Lucas SOUSSAN, Laurence GILLIARD

Il est procédé au vote au scrutin secret. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de votants: 22
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 22
- bulletins blancs à déduire: 0
- nombre de suffrages exprimés: 22

La liste constituée par Odile RIONDET, Elisabeth DEVOS, Elodie MORIN, Evelyne QUINCIEU, Lucas SOUSSAN et Laurence GILLIARD recueille 22 voix. Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Solaize : Odile RIONDET, Elisabeth DEVOS, Elodie MORIN, Evelyne QUINCIEU, Lucas SOUSSAN et Laurence GILLIARD

### **Délibération N°20-05-20 - Ecole de musique : désignation de représentants de la commune de Solaize au sein de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la CCPO** **Rapporteur : Madame Béatrice DUMAS**

---

Une convention lie la commune de Solaize à la CCPO pour l'enseignement musical et prévoit une commission spéciale dédiée à l'entente avec la CCPO

La commune de Solaize est déjà membre de La Métropole de Lyon et ne peut, sans cette commission spéciale, être associée aux décisions de la CCPO qui ont une influence sur les modalités de fonctionnement et le coût de l'école de musique.

La commune de Solaize doit nommer 3 membres pour siéger à la commission spéciale qui se réunit en moyenne deux fois par an pour débattre des questions d'intérêt commun depuis le 1er janvier 2007. Les décisions prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par le conseil communautaire et le conseil municipal de Solaize.

Sont candidats : Lucie BARRAL - Franck MORIN - Brigitte HENRY

Le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités du vote. Le Conseil ayant délibéré, décide à l'unanimité de voter à main levée pour désigner les représentants.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 22 voix

Sont déclarés élus pour à la commission spéciale d'entente : Lucie BARRAL - Franck MORIN - Brigitte HENRY

---

**Délibération N°20-06-21 - Désignation des membres de la commission de pilotage de la mise en valeur du bâti traditionnel de Solaize ou Commission opérations façades**  
**Rapporteur : Monsieur Bruno DUCHAMP**

---

Cette commission de pilotage a pour objet de suivre les préconisations architecturales en matière de réfection des façades et d'attribuer des subventions sur la base de dossiers et de devis soumis par les particuliers. La commission spéciale se réunit en moyenne deux fois par an.

Le Conseil Municipal désigne 5 membres pour assurer le suivi opérationnel de la mise en valeur du bâti traditionnel de Solaize.

Sont candidats : Franck MORIN - Laurence GILLIARD - Brigitte HENRY - Audrey CORNU - Alain BOMBRUN

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret. Il est proposé au Conseil de délibérer sur les modalités du vote. Le Conseil décide à l'unanimité de désigner les membres à main levée, il est donc procédé au vote.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 22 voix

Sont élus : Franck MORIN - Laurence GILLIARD - Brigitte HENRY - Audrey CORNU - Alain BOMBRUN

---

**Délibération N°20-06-22 - Election des représentants à l'association PARFER**  
**Rapporteur : Monsieur Stéphane LAFFONT**

---

La Commune de Solaize est membre de l'association PARFER (Pour Une Alternative raisonnable Ferroviaire, les Elus Riverains) qui regroupe les élus des territoires des différentes communes touchées par les projets de développement du réseau et du trafic sur les voies ferrées. Les objectifs de cette association sont :

- la défense des intérêts des communes concernées par les contournements ferroviaires de l'agglomération lyonnaise.
- l'aménagement du territoire en préservant la qualité de vie de tous les habitants, le patrimoine environnemental et architectural des communes.
- la possibilité d'ester en justice et de se porter partie civile en tant que de besoin.

L'association PARFER a été créée le 12 juin 2002 en préfecture du Rhône. Il convient d'élire 2 membres chargés de représenter Solaize au sein de cette association : un délégué, un suppléant. Il est proposé de désigner deuxième suppléant

Sont candidats : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK et suppléants : Jean-Paul JACQUET et Sébastien PLE

Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités du vote. Le Conseil ayant décidé à l'unanimité d'effectuer la désignation des représentants au PARFER à main levée, il est procédé au vote :

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 22 voix

Sont ainsi déclarés élus : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK et suppléants : Jean-Paul JACQUET et Sébastien PLE

## **Délibération N°20-06-23 - Election des représentants au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien PLE**

---

La Commune de Solaize est membre de ce syndicat. Il a pour mission de poursuivre le câblage du Département et d'aider les communes adhérentes à tirer parti au mieux de la gratuité des liaisons mises en place. Il convient d'élire à bulletin secret 2 membres chargés de représenter Solaize au sein de ce syndicat : un délégué, un suppléant

Sont candidats : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK et suppléant, Alain BOMBRUN

Le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités du vote.

Le Conseil ayant décidé à l'unanimité de désigner les représentants au SRDC à main levée, il est procédé au vote.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 22 voix

Sont ainsi déclarés élus : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK et suppléant, Alain BOMBRUN

## **Délibération N°20-06-24 - Election des représentants à la mission locale Rhône sud est**

**Rapporteur : Madame Laurence GILLIARD**

---

La Commune de Solaize soutient le développement de la Mission Locale Sud Est qui intervient, selon une convention conclue avec l'Etat sur les territoires des cantons de St Fons, St Priest et St Symphorien d'Ozon.

Elle a pour objectif d'aider les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, à se construire un parcours d'insertion professionnelle et sociale en agissant en faveur de leur accès à l'emploi, à la formation, à la prévention santé ou la mobilité et coordonne les actions des différents partenaires et financeurs sur un territoire.

Il convient d'élire le représentant de la commune de Solaize ainsi que son suppléant.

Sont candidates : titulaire, Elisabeth DEVOS – suppléante, Odile RIONDET

Le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil ayant décidé à l'unanimité de désigner ses représentants à la mission locale à main levée, il est procédé au vote.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Les candidats obtiennent : 22 voix

Sont ainsi déclarées élues : titulaire, Elisabeth DEVOS – suppléante, Odile RIONDET

## **Délibération N°20-06-25 - Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs**

**Rapporteur : Madame Audrey CORNU**

---

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Il convient que le conseil propose au directeur des services fiscaux, une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) afin de constituer cette commission. Le Maire ou l'Adjoint délégué en assure la présidence.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Pour mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des

constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration à la CCID de chaque commune est en fonction des enjeux locaux.

Il est proposé à la délibération du Conseil Municipal la liste de 32 commissaires suivante

Civilité	Nom	Nom épouse	Prénom	Adresse à Solaize
Mme	BAULAZ		Monique	1 Allée de Belair
M	BERGER		Jean-Claude	322 Route de Charly VERNAISON
M	BIT		Bernard	160 Rue du Baco
M	BOITON		Daniel	265 Route du Pilon
M	BROUILLARD		Jean-Marie	2393 Chemin de la Blancherie
M	BRUNET		Michel	4 Impasse des Eglantiers
M	BUJADOUX		Gérard	452 Route du Pilon
Mme	CHAPUIS	DUCHAMP	Michelle	334 Chemin de Montauban
M	CHARRETTON		Marc	263 Rue des Chenevis
Mme	CLEDASSOU	RICHARD	Christine	319 Rue des Chenevis
Mme	DEZEMPTTE	JAILLOT	Noëlle	183 Rue de Charriolle
M	GARCIA		Eric	218 Rue de Charriolle
Mme	LIVECCHI	GONNOT	Gisèle	129 Rue des Merles
M	MACHABERT		Jean-Pierre	13 Chemin de la Blancherie Lotissement Côte Sud
M	MANIN		Gilles	15 Avenue des Tilleuls
Mme	MENGIN	TURCI	Odile	1252 Route du Pilon
Mme	MERLIN		Martine	32 Rue du Rhône
M	METEL		Jean-Claude	126 Rue du Repos
M	MIRABEL		Michel	55 Rue du 11 novembre
M	MORIN		Jean-Claude	441 Rue de la Charrière
Mme	PAILLARD	INSALACO	Laurence	395 Rue de l'Ozon
Mme	PARET	GUIGUITANT	Geneviève	577 Rue du 11 novembre
M	PAROT		Claude	302 Rue de Chantabeau
M	PERROUD		René	228 Rue de la Charrière
Mme	RIBEIRO	KUSZAK	Marie	115 Rue des Chenevis
Mme	ROBIN	MICHELLAND	Sylvie	100 Rue du Repos
M	ROUET		Gérard	129 Rue du Machuret
M	RUIS		Jean-Paul	97 Rue des Chenevis
M	SACCOMANI		Marc	7 Rue des Tamaris
Mme	SANTIFOLLER	FABRE	Agnès	437 Rue de Charriolle
M	SEGUIN		Jacques	226 Rue de la Croix Rouge
Mme	THOMAS	BUCH	Catherine	395 Rue de l'Ozon

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la liste proposée à l'unanimité

### **Délibération N°20-06-26 - Election des représentants de la Commune au Syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise**

**Rapporteur : Monsieur Alain BOMBRUN**

Fondé en 1935, Le SIGERLy, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes urbaines du département du Rhône.

Ce syndicat organise les études et travaux de ces communes, et à leur demande, dans différents domaines touchant à l'énergie (électricité et gaz), domaines qui demandent une technicité élevée tant pour ce qui relève des études que des chantiers. La commune de Solaize lui a délégué des compétences dans plusieurs domaines,

notamment l'éclairage public (création, maintenance, consommations électriques), l'enfouissement des réseaux aériens, la recherches d'économies d'énergie etc...

Le Conseil doit élire ses délégués, un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Sigerly

Sont candidats : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK – suppléant, Stéphane LAFFONT

Il est procédé au vote au scrutin secret. Chaque élu pose son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom. Il est procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

- nombre de votants: 22
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 22
- bulletins blancs à déduire: 0
- nombre de suffrages exprimés: 22

Sont ainsi déclarés élus : titulaire, Jean-Michel BUDYNEK – suppléant, Stéphane LAFFONT

### **Délibération N°20-06-27 - Modification du règlement intérieur de la cantine** **Rapporteur : Mme Evelynne QUINCIEU**

---

Il est rappelé que les inscriptions au restaurant scolaire pour la rentrée sont sur le point de débiter

La période actuelle, les contraintes liées au dé-confinement et à la mise en place de consignes sanitaires très particulières, ainsi que le recul sur une année scolaire amènent à faire des propositions de modifications au règlement intérieur du restaurant scolaire qui seraient applicables dès la rentrée de septembre 2020

- Les modifications intégrées dans le règlement en annexe, portent sur :
- les cas exceptionnels de fermeture type pandémie
- la suppression de la mention de la cantine le mercredi matin
- des précisions sur la facturation des repas en cas de non annulation dans les délais
- la fourniture de repas en l'absence de transmission d'un PAI
- le numéro de téléphone de la cantine
- les objets personnels des enfants

Il est donné lecture des modifications et il est proposé au Conseil de se prononcer sur les modifications proposées au règlement intérieur de la restauration scolaire

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur modifié et joint en annexe de la délibération

**L'ordre du jour étant clos, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise**

Vu par nous, Guy BARRAL, maire de Solaize pour être affiché le 9/7/2020

